

Compte rendu de séance du 10 avril 2014

Convocation du 2 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 10 avril, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN Daniel- BUISSON Alain – CHAIGNEAU Véronique – DROUARD Vincent – GRAVIER Magalie – GRIJOLOT Louis – GUILLOTEAU Didier - MAGNERON Jacky – MORIN POUGNARD Julien – PAGENEAU Marie-Claude – PROUST Anne- Marie SIMONNET Delphine – SIONNET Christelle – TANGUY Jean Noël

Absents: ROMANTEAU-SACHOT L. excusée (a donné pouvoir à PROUST A.M.)

Madame PROUST Anne-Marie a été élue secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Mise en place des commissions communales
2. Délégation aux adjoints
3. Indemnités de fonction du maire et des adjoints
4. Vote des subventions 2014 aux associations
5. Questions diverses

1 – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Salle des fêtes : BAUDOUIN D. PROUST A.M. MAGNERON J. GRIJOLOT L. ROMANTEAU SACHOT L.

Voirie : BAUDOUIN D. MAGNERON J. MORIN POUGNARD J. GRIJOLOT L. TANGUY J.N. DROUARD V. BUISSON A. GUILLOTEAU D. GRAVIER M.

Espaces verts Biodiversité : Anne-Marie PROUST, Julien MORIN-POUGNARD, Marie-Claude PAGENEAU, Line SACHOT, Didier GUILLOTEAU, Alain BUISSON, Christelle SIONNET, Vincent DROUARD, Philippe DESAIVRE, Alexis PARTHENAY

Restaurant scolaire : PROUST A.M. GRIJOLOT L. GRAVIER M. BUISSON A.

Commission scolaire : SIMONNET D. PAGENEAU M.C. MORIN POUGNARD J. SIONNET C. TANGUY J.N. GRIJOLOT L.

Comité des fêtes : GUILLOTEAU D. SIMONNET D. GRIJOLOT L. GRAVIER M. TANGUY J.N. BUISSON A.

CCAS : CHAIGNEAU V. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. SIONNET C. DROUARD V. ROMANTEAU L. GIRAUD Y. BOIROUX A.M. DIDIER J.P.

Communication : Jean-Noël TANGUY, Anne-Marie PROUST, Julien MORIN-POUGNARD, Line SACHOT, Delphine SIMONNET, JP DIDIER, Didier GUILLOTEAU, Véronique CHAIGNEAU, Christelle SIONNET, Vincent DROUARD

Révision listes électorales : GUILLOTEAU D. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. BAUDOUIN D. COUPEAU Roselyne PAPIN Monique

Commission d'appel d'offres : PROUST A.M. MAGNERON J. GRIJOLOT L. ROMANTEAU SACHOT L.

2 – DELEGATION AUX ADJOINTS

Après avoir procédé à la mise en place des commissions, le conseil a validé les délégations aux adjoints :

- Responsable du personnel technique, du suivi des travaux et de la voirie : Jacky MAGNERON
- Responsables du pôle scolaire, école et cantine : Anne-Marie PROUST et Louis GRIJOLOT
- Responsable de la communication : Line ROMANTEAU SACHOT

Louis GRIJOLOT est nommé correspondant défense.

3 – INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS 2014-4-1

Vu les articles L.212320 à L.2123241 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 14 avril 2014 portant délégation de fonctions à Mmes Anne-Marie PROUST et Line SACHOT-ROMANTEAU et Mrs Jacky MAGNERON et Louis GRIJOLOT, Adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 900 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31%

Considérant que pour une commune de 900 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 1^{er} avril 2014,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 27 % de l'indice 1015
- 1^{er} adjoint : 5 % de l'indice 1015
- 2^{ème} adjoint : 5 % de l'indice 1015
- 3^{ème} adjoint : 5 % de l'indice 1015
- 4^{ème} adjoint : 5 % de l'indice 1015

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé

récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

ARRONDISSEMENT : NIORT CANTON : BEAUVOIR SUR NIORT

COMMUNE de MARIGNY

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION : 915 habitants (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = **2 432.94 €**

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
BAUDOUIN Daniel	27%	0%	27%

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+ %	total	%
1^{er} adjoint : Anne-Marie PROUST	5%	0%	5%	
2^e adjoint : MAGNERON Jacky	5%	0%	5%	
3^e adjoint : GRIJOT Louis	5%	0%	5%	
4^e adjoint : ROMANTEAU SACHOT Line	5%	0%	5%	
		Total	20%	

Enveloppe globale : 47% de l'indice brut 2015

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation) = = 1 786.69 €

TOTAL GENERAL : 1786.69 € brut

4 – VOTE DES SUBVENTIONS 2014

ADMR (aide à domicile canton Beauvoir)

Association parents d'élèves Marigny	180
ACCA Marigny (chasse)	180
Amicale des Sapeurs Pompiers	75
Amicale Donneurs de Sang Canton	23
Association mycologique des DS	23
Association March'Ensemble	40
Association Valentin Haüy (aveugles)	23
Banque alimentaire	60
CAUE (conseil architecture urbanisme environnement	100
Club des Aînés Marigny	180
Comité des fêtes Marigny	180
Coopérative scolaire Marigny	800
Croix Rouge française	60
Cyclos Beauvoir	40
Ennemis des cultures	38
FNATH (assoc accidentés de la vie)	23
Ligue contre le cancer	150
France Adot (dons d'organes)	23
France Alzheimer	50
JUDO CLUB Marigny	250
Les Petits Lutins Beauvoir	40
Les Têtes en l'Air Marigny	180
Myopathes	23
OLYMPIC MARIGNY	180
Paralysés de France	30
Prévention routière	23
Restos du cœur	60
SEP (Société d'Education Populaire) Marigny	180
Sclérosés	23
Souvenir Français	23
SSIAD Plaine et Marais (service de soins)	150
Trisomiques	23
Twirling Bâton Canton Beauvoir	40
Union pour la musique	75
Veuves civiles	23
LL NATHAN	23
Office National Anciens Combattants	23
Conciliateurs de Justice	23
SOI RIRE Marigny	180
FESTI BEAU Z'ART	40
Vélo Sport Canton Beauvoir	40
Autour de l'église Saint Jean Marigny	180
La Forsitain 79 (course à pied Fors)	40
ANPCEN (association nationale pour la protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne)	23
TOTAL	5053

BATIMENTS

Le conseil donne son accord pour le remplacement du moteur de la cloche de l'église (1 740 € TTC) par les Ets LUSSAULT de Tiffauges 85

DIVERS

- A la demande du promoteur, le conseil doit donner un nom au futur lotissement rue de la gare, le conseil opte pour le lotissement « La Planche »
- Programme du 8 mai : rassemblement à la mairie à 11 heures

Le Président

Les membres du conseil municipal